

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Du mardi 19 octobre 2021
A 20 heures – salle polyvalente

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
13/10/2021	13/10/2021	15	12	14
L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<p><u>Étaient présents</u> : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Amélie POISSON, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, M. Jean BRIERE, Mme Danielle BERTHEAS, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Jean-Paul FABRE, M. Frédéric SILLE, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie PIOT.</p> <p><u>A donné pouvoir</u> : M. THIMONT a donné pouvoir à M. CANET Mme TROUILLET a donné pouvoir à Mme BRIFFAULT</p> <p><u>Absente-excusee</u> : Mme Audrey MONTAJAULT</p> <p>Secrétaire de Séance : Geneviève BRIFFAULT</p>		

Le procès-verbal du 8 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une délibération est à ajouter à l'ordre du jour : il s'agit

- TRANSFERT RD 108 à la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. URBANISME – DPU – parcelles B 364 et B 365
- II. FINANCES – sommes en non-valeurs syndicat de la belle étoile – 4 630.54 euros à mandater
- III. FINANCES – dotation amortissement M14 – montant 3 269.85 euros – parutions légales médialex
- IV. LOTISSEMENT LE CHAMP DE LA PLANCHE – noms d'impasse
- V. TRANSFERT RD 108 à la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré
- VI. C.C.H.S.A.M. – dossier de projets 2022
- VII. JOURNEE CITOYENNE 2022 – définir la prochaine date
- VIII. Informations et questions diverses.



2021-050	URBANISME – DPU - parcelles cadastrées B 364 et B 365
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande par lettre recommandé avec avis de réception en date du 6 octobre 2021 de Maître Bénédicte NOEL, d'une déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur les B 364 et B 365.



2021-051	FINANCES – sommes en non-valeurs – Syndicat de la Belle Etoile – 4 630.91 euros à mandater
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2012-018 du 21/03/2012 portant transfert de l'actif, du passif et du résultat du budget « assainissement » au Syndicat de la Belle Etoile,

Vu la délibération n°2020-084 du 8 décembre 2020 portant sur la liste des admissions en non-valeur approuvée par le conseil municipal,

Vu la délibération n°2020-086 du 8 décembre 2020 portant sur la liste des admissions en non-valeur Assainissement, taxe de raccordement eaux usées, modernisation collecte et redevance assainissement – Syndicat de la Belle Etoile,

Vu la délibération n°2021-038 du 30 juin 2021 concernant la liste d'admission en non-valeurs 2021,

Vu le courriel en date du 5 octobre 2021 de Monsieur le Trésorier de Fresnay-sur-Sarthe,

Considérant que les titres étaient émis dans la comptabilité de la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré,

Considérant qu'il appartient à la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré de mandater la liste des sommes en non-valeurs,

Considérant que la somme de la liste en non-valeurs est relative à l'assainissement,

Considérant que la somme de la liste en non-valeurs est e 4 630.91 euros,

Considérant que le Syndicat de la Belle Etoile doit procéder au mandatement de la même somme au profit de la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'admission de la liste des sommes en non-valeurs concernant l'assainissement, la taxe de raccordement eaux usées, modernisation collecte et redevance assainissement d'une somme de 4 630.91 euros

Article 2 : de procéder au mandatement au compte 6541 – créances admises en non-valeur – budget commune fonctionnement dépenses d'une somme de 4 630.91 euros

Article 3 : d'établir un titre auprès du syndicat de la Belle Etoile d'un montant de 4 630.91 euros

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



2021-052	FINANCES – dotation amortissement M14 – montant 3 269.85 euros – parutions légales Médialex - Réhabilitation du complexe communal en 2019 - Construction du bâtiment d'accueil de la radio locales en 2019
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu le décret n°96-536 du 13 juin 1996 – article 1,

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011,

Vu la Loi des finances de 2012,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, articles L. 2321-2, 27 et 28 et L. 2321-3, R.2321-1,

Vu le Code des communes, article R.221-10,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 tome 1 de la version en vigueur du 1^{er} janvier 2017 – pages 27, 38 à 40, 89,

Vu la délibération n°2021-025 du 13 avril 2021 approuvant le vote du budget principal de la commune,

Considérant la section fonctionnement – dépenses, chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre section est budgétée au montant de 3 270.00 €,
 Considérant la section investissement – recettes, chapitre 040 – opération d'ordre de transfert entre section est budgétée au montant de 3 270.00 €,
 Considérant que l'opération d'ordre concerne les frais de réalisation d'annonces légales des marchés publics à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation du complexe communal et la construction de la radio locale sur l'année 2019,
 Considérant que la somme des frais de réalisation est de 3 269.85 euros,
 Considérant que ces frais liés à la réalisation d'annonces légales doivent être amortis dans un délai qui ne peut dépasser dix ans,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'effectuer l'opération d'ordre de transfert entre section comme suit :

- Compte 6811 – section fonctionnement dépenses – chapitre 042 - 3 269.85 €
- Compte 2802 – section investissement recettes – chapitre 040.....+ 3 269.85 €

Article 2 : d'amortir l'opération sur une durée de 1 an.



2021-053	LOTISSEMENT LE CHAMP DE LA PLANCHE Noms des futures impasses
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu le code de l'urbanisme,
 Vu la délibération n°2019-002 du 30 janvier 2019 portant création du budget annexe lotissement le champ de la planche,
 Vu la délibération n°2019-012 du 21 février 2019 portant sur l'étude d'aménagement et de bornage pour le permis d'aménager du futur lotissement le champ de la planche,
 Vu la délibération n°2020-070 du 8 décembre 2020 portant sur le dépôt du permis d'aménager du futur lotissement,
 Considérant que le permis d'aménager a été déposé aux services instructeur du droit des sols le 18 mai 2021,
 Considérant que la notification en date du 16 juin 2021 pour dossier incomplet de la demande de permis d'aménager,
 Considérant que les pièces complémentaires pour dossier incomplet ont été déposées le 28 août 2021 auprès des services instructeurs du droit des sols,
 Considérant que le délai d'instruction commence à courir qu'à compter de la date de réception des pièces manquantes et que l'administration a un délai de 3 mois pour statuer,
 Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à proposer des noms d'impasse au futur lotissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de nommer les impasses :

- ↳ Impasse des Eglantines
- ↳ Impasse des Pivoines



Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



2021-054	Transfert RD 108 à la commune de St Ouen de Mimbré Rond-point de la Saussaie à la Rue de Fresnay
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

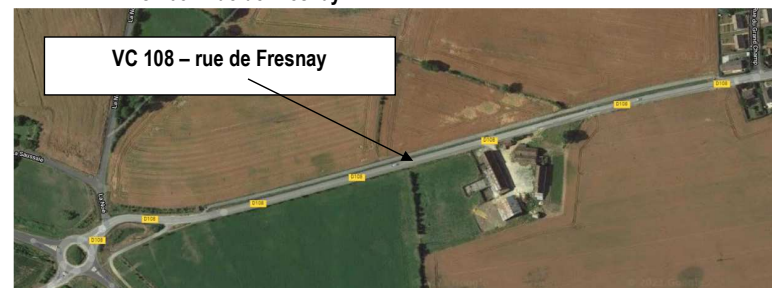
Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la délibération n°2021-032 du 19 mai 2021 concernant le déclassement de la RD 108,
 Vu qu'il s'agit de la section de la RD 108 sise entre l'intersection avec la RD 106 bis (au niveau de l'église de St Ouen de Mimbré) jusqu'au carrefour giratoire de la « Saussaie » en limite avec la RD 299 (dite « déviation de Fresnay-sur-Sarthe),
 Vu qu'un transfert de propriété est effectué après réalisation des travaux de remise à niveau de voirie (de type FIR) puis enduit d'usure bicouche sur toute la surface concernée et dont les travaux ont été effectués avant le 1^{er} octobre 2021,
 Vu que dans la mesure où la section de la RD 108 comprise entre le PK 14+064 et le PK 14+530 n'est pas concernée par les travaux de remise en état,
 Vu que la section est transférée « en l'état » à la commune de St Ouen de Mimbré moyennant une somme de 6 452.00 € versé par le Conseil Départemental de la Sarthe avant fin décembre 2021,
 Considérant qu'il est nécessaire de nommer la prochaine voie communale à cette section de transfert,
 Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à donner leur proposition sur la nomination de cette voie communale,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de nommer cette prochaine voie communale

- ↳ VC 108 – rue de Fresnay



Enquête publique du 18 octobre au 18 novembre 2021

Mimbré et la Corbinière

Une enquête publique a commencé ce lundi 18 octobre 2021 concernant les sources du Mimbré et de la Corbinière. Le commissaire enquêteur était présent hier après-midi et sera présent le jeudi 18 novembre 2021 en la mairie de Saint-Ouen-de-Mimbré afin d'accueillir les administrés et de recueillir leurs observations sur le registre prévu à cet effet.



Informations diverses

- Horloge de l'église : cette dernière a été mise à l'heure
- Socotec : le contrôle du gaz et de l'électricité a eu lieu sur les bâtiments
- Four à gaz de la cantine : il y aurait un souci de maintien en température du four (coupure du gaz). Il est nécessaire de contacter Bap Mat ou Payen
- Lotissement Le Champ de la Planche : la SAUR est émis un avis favorable concernant le tout à l'égout. Il est proposé une prise de niveau avec Mme THOMAS, géomètre, afin d'éviter un poste de refoulement concernant le projet du réseaux E.U.
ENEDIS : nouvelle proposition
- Lochard Beaucé : travaux rue de villepeinte
- Four à chanvre : il sera nécessaire de commander le bois pour les panneaux d'expositions. En effet, il n'y a pas assez de dépenses quant à la demande de subvention pour la région.
- Réunion Commission voirie et sécurité – sujets à aborder :
 - Mise en place d'un miroir – chemin de la saussaie
 - Parking poids lourd sur la place Sainte Avoie – est-ce supportable ?
 - Passerelle – scooters
 - Route de Fresnay – véhicule garé sur la voie piétonne
 - Stationnement à côté du salon de coiffure
 - Véhicule garé sur la voie piétonne (chasseur) – en face de Pierre Morin
- Congrès des maires : Mme POISSON s'est rendue au congrès des maires. Les sujets abordés ont été l'ANCT, la fermeture des trésoreries,...
- Mât éolien : une réunion publique pourra avoir lieu selon le représentant de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

Dossier de projets 2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de présenter des dossiers de projets pour l'année 2022 auprès de la Communauté de Communes Haute Sarthe en lien avec les subventions DETR / DSIL.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il peut déposer les projets sur l'éclairage public (changement des lampadaires en led ou solaire).

Le conseil municipal accepte que Monsieur le Maire dépose les dossiers auprès CCHSAM dans le cadre de la CRTE.



JOURNEE CITOYENNE 2022

Définir la prochaine date

Le conseil municipal est unanime pour organiser la prochaine journée citoyenne 2022.

Ils ont **décidé de prévoir cette journée courant septembre 2022.**

Il sera nécessaire de demander aux associations les prochaines manifestations qui auront lieu durant ce mois.



Projet de raccordement aux eaux usées Mimbré, La Chaussée, les maisons neuves, la Rochette, la Touche

Présentation de la vidéo projection

Une vidéo du projet sera projetée lors de la réunion publique du 5 novembre 2021.

Quelques modifications ont été apportées à la conception de la vidéo.



Jeudi 11 novembre 2021

Commémoration et remises de médailles

Le conseil municipal est invité au repas.

Des flyers seront distribués au personnel, aux membres du CCAS, aux présidents des associations locales, aux élèves de l'école.



Vendredi 19 novembre 2021

Bienvenue aux nouveaux habitants

Monsieur le Maire informe qu'une invitation est en cours de préparation pour accueillir les nouveaux habitants sur la commune.

Cet accueil aura lieu le vendredi 19 novembre 2021 à 20 heures – salle polyvalente.

Une projection sera diffusée pour présenter la commune, les élus, les associations, l'école, les projets sur la commune.

